



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

À

Madame Dominique Marchand
Présidente du CNOUS

60, boulevard du Lycée - CS30010
92171 Vanves Cedex

Réf. : FT/MPM/ 20 - 118

Montreuil, le 25 mars 2020

Madame la Présidente,

Les CROUS, comme l'ensemble des activités en France, sont dans leur deuxième semaine de confinement, et les CROUS prennent des mesures en fonction de la lettre de cadrage que vous avez envoyée le 18 mars 2020.

Notre organisation ne peut accepter une telle lettre qui menace les personnels ouvriers, nous vous demandons le retrait pur et simple de cette lettre.

Notre organisation accepte et comprend que les tâches comme les Bourses, les paies, le DSE, l'accueil soient des tâches indispensables, pour l'ensemble des acteurs des CROUS, mais nous ne comprenons pas l'intérêt de maintenir le nettoyage des couloirs des résidences universitaires comme une tâche indispensable, il faut au minimum en réduire drastiquement la fréquence.

Pour ce qui est des équipes Techniques, nous vous demandons que seules les interventions indispensables soient prises en charge. Nous exigeons une continuité de services réduite au strict minimum (urgences) et qu'un turn-over soit institué dans ces services.

Concernant les personnels de la restauration, pourquoi leurs imposer des tâches d'hébergement qui ne sont pas de leurs compétences ? Pour une grande partie d'entre elles, ces tâches sont d'un niveau inférieur à leur échelle ou grade, ce qui fait apparaître une contradiction entre votre circulaire sur les fiches métiers et postes et votre lettre du 18 mars.

Ces personnels sont-ils indispensables à la bonne marche de nos résidences ? Le ministère donne comme consigne que la présence du "personnel absolument nécessaire dans les établissements doit être restreinte" : nous vous demandons de respecter cette directive.

Madame la présidente, ces tâches ne peuvent être exécutées que par des personnels volontaires et non du fait d'une réquisition ou de menaces.

Concernant les protocoles pourquoi de telles disparités entre les CROUS ?

Pourquoi il n'y a pas de directives nationales ?

Où est le protocole strict "nettoyage des studios et autres" garantissant, la sécurité et la protection des agents que l'administration envoie en première ligne ?

Où sont les matériels pour la protection des personnels ?

Qu'en est-il des consignes pour les déplacements d'étudiants déclarés contaminés d'un studio à l'autre ? Pourquoi cette tâche à risque incombe-t-elle à des personnels ouvriers ?

Quelles sont les consignes du CNOUS concernant des personnels ayant été au contact de personnels ou étudiants déclarés contaminés ?

Où en est on de la possibilité de dépistage pour les personnels des CROUS travaillant dans des résidences contaminées, avec des étudiants contaminés ?

Les personnels sont inquiets, angoissés et stressés, ils ne comprennent pas les pressions que dans certains Crous leur Directeur général ou chef de service leur font subir.

Ils attendent de leur administration Centrale et Régionale de la sécurité et protection et non des menaces et sanctions.

FO ESR demande qu'une vraie prime (1000€) soit mise en place et bénéficient à l'ensemble des personnels qui assurent la continuité de service en résidence, et dans les services à l'étudiant (bourses, paie, et autres...).

Enfin, Madame la Présidente, comme nous le savons tous, dans cette grave crise sanitaire les personnels soignants sont en manque criant de matériel de protection. FO ESR demande que les CROUS fassent un inventaire du matériel de protection (masques, gants, etc) et évaluent leurs besoins pour les semaines à venir, pour, le cas échéant, fournir une partie de nos stocks (dont kits visiteurs) dont les hôpitaux ou les personnels soignants ont besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses.

François TORRENT
Secrétaire National
FO ESR

